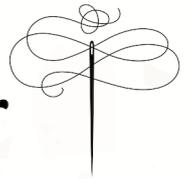


Audrey Rojo

Consentement éclairé tatouage réparateur



Qu'est ce qu'un tatouage réparateur ?

Appelé également “dermopigmentation réparatrice”. C’est un tatouage “thérapeutique”, avec des techniques et des couleurs de pigments adaptées à ce but particulier : une fine aiguille insère une solution colorée sous l'épiderme, dans le derme superficiel, afin de réduire le contraste entre une cicatrice terminée et la peau saine d'à côté (camouflage) OU rectifier esthétiquement une zone du corps par un tatouage en trompe l'oeil à l'aide de couleurs de pigments ultra personnalisées, imitant votre carnation : reconstruction d'une ou deux aréoles mammaires en trompe l'œil, correction visuelle de syndactylie, reconstruction d'un nombril en trompe l'œil.

Il est nécessaire de retoucher régulièrement une dermopigmentation afin d'en conserver la couleur car celle-ci est mise à mal par les UV et le système immunitaire du corps, qui élimine partiellement les pigments colorés au fil des mois.



Contre-indications définitives ou temporaires

- Grossesse
- Allaitement
- Anti-inflammatoires
- Traitement contre l'acné (type isotrétinoïne)
- Anticoagulants ou anti agrégants plaquettaires forts (type Previscan ou Kardégic 100mg)
- Cicatrices datant de moins d'un an ou boursouflée (cheloïde)
- Vergetures datant de moins de 3 ans
- Eczéma, psoriasis sur la zone
- Epilepsie
- Chimiothérapie (sauf certificat médical)

- Si vous venez de subir un traitement médi-esthétique type injections d'acide hyaluronique près de la zone à pigmenter, il ne sera pas possible de vous pigmenter avant 1 mois.
- Si vous avez subi une chirurgie plastique près de la zone à pigmenter, il faudra attendre entre 8 et 12 mois de cicatrisation avant de pouvoir pigmenter.
- Si vous êtes actuellement sous traitement médical ou dans le moindre doute, vous devez avertir Audrey et lui remettre, en cas de besoin, l'accord de votre médecin traitant.
- En cas de dissimulation ou de méconnaissance d'une maladie, la responsabilité d'Audrey Rojo ne pourra être engagée.



Hygiène & sécurité

L'acte de tatouage implique une effraction cutanée et peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.

- Audrey s'engage à respecter scrupuleusement les règles d'hygiène en vigueur:
- Le stage d'hygiène obligatoire a été réalisé en 2011, l'attestation est disponible sur demande.
- Les pigments cosmétiques et encres utilisés proviennent de plusieurs marques Européennes et Américaines d'excellente qualité, autorisées et certifiées conformes à la loi européenne REACH en vigueur depuis le 4 Janvier 2022.
- Les aiguilles, godets et consommables utilisés sont à usage unique.
- Le matériel annexe est désinfecté à l'alcool 70°.
- L'activité de dermopigmentation est déclarée auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé), dont l'attestation est disponible sur demande.



Précautions avant pigmentation

- 48h avant la pigmentation, la consommation d'alcool et de stupéfiants est formellement contre-indiquée à la pratique du tatouage.
- 48h à 72h avant la pigmentation, il est recommandé de réaliser un gommage à grains sur la zone à pigmenter pour enlever les peaux mortes.
- N'appliquez surtout pas de crème anesthésiante vous-même, elle pourra vous être proposée seulement en cas de douleur expérimentée.
- Dans le moindre doute sur votre état de santé, consultez votre médecin traitant/spécialiste et demandez lui, au besoin, un certificat médical.



Déroulement des prestations & conditions en prestation privée

- Audrey s'engage à réaliser une dermopigmentation en adéquation avec votre souhait, dans la mesure des possibilités offertes par ces techniques .
- Elle prend toujours le temps nécessaire pour vous expliquer le déroulement précis.
- Pour obtenir le résultat escompté, généralement 2 séances sont nécessaires.
- Audrey se réserve le droit de refuser toute prestation OU énième séance si elle l'estime incohérente/superflue avec le résultat que vous demandez.
- Chaque séance doit être espacée de 8 semaines . Cette durée ne peut pas être négociée car c'est le temps nécessaire à la cicatrisation totale de votre peau pour obtenir un très bon résultat.
- Toute pigmentation commencée, vous engage à régler la somme convenue (devis sur la dernière page), quelque soient le nombre de séances et les conditions/délais de règlement accordés.



Déroulement des prestations & conditions en formation

- La création d'aréole en trompe-l'oeil est offerte entièrement et sera réalisée exclusivement par Audrey Rojo sous forme de démonstration.
- Une aréole pigmentée tient longtemps, souvent à vie, mais demande une retouche pour recolorer environ tous les 3 à 8 ans, selon votre besoin.
- Pour les autres prestations de tatouage réparateur, une retouche facultative peut être réalisée facultativement tous les 2 à 5 ans.

Pour les autres types de prestations, les élèves s'engagent, uniquement sous la responsabilité et le regard d'Audrey Rojo, à réaliser une dermopigmentation en adéquation avec votre souhait, dans la mesure des possibilités offertes par ces techniques et par le niveau de compétences des praticiennes.

- Nous prendrons le temps nécessaire pour valider toutes les étapes de préparation préalables à la pigmentation, pour obtenir une excellente qualité de résultat.
- Audrey Rojo pourra intervenir personnellement pour corriger les détails de la pigmentation.
- La tenue d'un tatouage réparateur avec une praticienne débutante est aux alentours 6 mois.
- Quand les élèves pratiquent sur modèle, un très bon résultat est garanti.
- Pour obtenir le résultat escompté, généralement 2 rendez-vous sont nécessaires.
- Le tarif d'une séance de tatouage réparateur en formation est de 50€ par zone pigmentée, réglable en espèces le jour-même.
- La ou les séance(s) suivante(s) seront assurées par Audrey Rojo (garanti et gratuit pour les aréoles) ou sa collaboratrice, au tarif réduit de retouche à 90€/séance.
- Si le bon déroulement des séances doit s'interrompre pour x raison, votre dermopigmentation ne sera pas jugée terminée, le résultat ne pourra donc probablement pas correspondre à vos attentes.



Résultat immédiat & dans le temps

- Après séance, la peau réagit par gonflement, rougeurs ou petit hématome, plus ou moins fortement selon votre peau, et plus ou moins longtemps (de quelques heures à plusieurs semaines selon la prestation).
- Le résultat sera plus marqué pendant 1 à 3 semaines selon le type de prestation, avec des variations qui peuvent être importantes en quelques jours. C'est tout à fait normal.
- La couleur s'éclaircit de 30 et 50%.
- Le résultat de couleur et de tracé sera jugé définitif 2 mois après la dernière séance.
- La tenue varie entre 2 et 4 ans ou plus, selon le résultat qui a été réalisé et selon votre niveau d'exigence quant à l'apparition de petits défauts.
- Une retouche pour recolorer est nécessaire quand des manques apparaissent ou un affadissement de la couleur.



Droit à l'image

- Audrey , ses collaboratrices ou ses élèves seront amenées à réaliser des photos et/ou vidéos de vous , et à les publier sur les pages internet officielles de l'entreprise, pages professionnelles des réseaux sociaux, ou sur des documents publicitaires.
- Ces photos permettent un suivi, donnent aux futures clients/modèles une idée du travail possible.
- Votre visage ou corps (ainsi que vos noms et prénoms) ne paraîtront jamais en entier, seule la zone pigmentée apparaîtra.



Tarifs & conditions de règlement

- Des tarifs indicatifs de prestations en tatouage réparateur sont disponibles sur cette page du site internet : <http://www.audreyrojo.fr/prestations/tarifs/>
- Les tarifs de tatouage réparateur sont le plus souvent établis par Audrey sur devis lors d'un diagnostic par visioconférence ou en consultation sur place, selon le type de prestation.
- Une création comprend 2 à 3 séances. Le nombre précis de séances incluses dans le tarif sera noté sur le devis en dernière page de ce document.
- Pour une séance de création, Audrey demande à ce que la moitié de la somme (ou la totalité) soit réglée à la fin de la première séance.
- Audrey peut vous accorder un règlement en plusieurs fois selon le montant du devis établi, dans le cadre d'une prestation privée.
- Moyens de paiement acceptés : Espèces, carte bancaire, virement



Devis

Nom de la prestation			
Tarif unitaire TTC			
TOTAL TTC			

Acompte versé :

Solde restant à régler :

Conditions de règlement :

Moyen de règlement accepté pour les séances effectuées en formation: **Espèces uniquement.**

Moyens de règlement acceptés pour les séances effectuées dans un cadre privé : Espèces, carte bancaire, virement bancaire.

DOCUMENT A CONSERVER PRECIEUSEMENT

DECHARGE

Tatouage réparateur

Je, soussignée, NOM prénom :

Code postal et ville:

Né.e le: / /

Téléphone:

Je prends un traitement : NON OUI

pour quel problème?.....

Médicaments & dosage (information confidentielle):

J'atteste sur l'honneur avoir bien reçu et pris connaissance des informations relatives à la faisabilité de ma prestation (et de ses limites) , mais aussi à la pratique du tatouage , notamment des contre-indications, des précautions à suivre , des recommandations liées au règles d'hygiène et de cicatrisation, les règles relatives au bon déroulement des séances , les tarifs & conditions de règlement, ainsi que le droit à l'image.

A ma connaissance, je déclare n'avoir aucun état ou problème contre-indiquant l'acte de tatouage.

Ces informations sont sur le document intitulé “consentement éclairé ” que j'ai reçu par internet / qui m'a été remis en main propre.

J'accepte sans réserve les termes contenus dans ce document. De ce fait, en cas de non respect d'une règle citée, la responsabilité d'Audrey Rojo, de ses collaboratrices ou de ses élèves ne pourra être engagée.

Décharge imprimée en double exemplaire,

à Lavour , le :

Signature du client (précédée de la mention manuscrite “lu et approuvé”)

Exemplaire client à conserver

DECHARGE

Tatouage réparateur

Je, soussignée, NOM prénom :

Code postal et ville:

Né.e le: / /

Téléphone:

Je prends un traitement : NON OUI

pour quel problème?.....

Médicaments & dosage (information confidentielle):

J'atteste sur l'honneur avoir bien reçu et pris connaissance des informations relatives à la faisabilité de ma prestation (et de ses limites) , mais aussi à la pratique du tatouage , notamment des contre-indications, des précautions à suivre , des recommandations liées au règles d'hygiène et de cicatrisation, les règles relatives au bon déroulement des séances , les tarifs & conditions de règlement, ainsi que le droit à l'image.

A ma connaissance, je déclare n'avoir aucun état ou problème contre-indiquant l'acte de tatouage.

Ces informations sont sur le document intitulé “consentement éclairé ” que j'ai reçu par internet / qui m'a été remis en main propre.

J'accepte sans réserve les termes contenus dans ce document. De ce fait, en cas de non respect d'une règle citée, la responsabilité d'Audrey Rojo, de ses collaboratrices ou de ses élèves ne pourra être engagée.

Décharge imprimée en double exemplaire,

à Lavour , le :

Signature du prestataire (précédée de la mention manuscrite “lu et approuvé”)

Exemplaire professionnel